



Avis de publication

MAIRIE DE JASSERON

Monsieur le Maire de Jasseron certifie que le registre des délibérations du Conseil municipal dont la séance s'est tenue le 5 novembre 2024 a été publié ce jour et qu'il a été mis à disposition du public pour consultation dès aujourd'hui à la mairie, située 53 rue Julien Manissier.

Toutes les délibérations de cette séance ont été télétransmises en préfecture le 6 novembre 2024 et sont exécutoires à compter du 6 novembre 2024, date de publication.

Listes des actes publiés :

- délibération n°CM2024.11-01 du 5 novembre 2024 relative à l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables
➡ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2024.11-02 du 5 novembre 2024 relative à l'approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
➡ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2024.11-03 du 5 novembre 2024 relative à la création d'un groupement de commandes dans le cadre du projet d'aménagement d'un cheminement modes doux le long de la RD 52
➡ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2024.11-04 du 5 novembre 2024 relative à l'approbation du plan de financement de la prestation de tri et de classement dans le cadre du projet de restauration des archives communales
➡ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2024.11-05 du 5 novembre 2024 relative à l'approbation du plan de financement pour l'aménagement intérieur de la nouvelle bibliothèque municipale de Jasseron dans le cadre du projet de construction d'un pôle périscolaire et culturel
➡ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2024.11-06 du 5 novembre 2024 relative à la demande de subvention de l'association « Jass'Ron danse ô pas de la Tour » au titre de l'année 2024
➡ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2024.11-07 du 5 novembre 2024 relative à l'adhésion au contrat d'assurance statutaire 2025-2028 du Centre de gestion de l'Ain
➡ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2024.11-08 du 5 novembre 2024 relative au débat sur le rapport relatif à l'artificialisation des sols
➡ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2024.11-09 du 5 novembre 2024 relative à la convention à conclure avec la Ville de Bourg-en-Bresse dans le cadre de l'entretien des espaces verts du chemin de Tharlet
➡ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)
- délibération n°CM2024.11-10 du 5 novembre 2024 relative à la campagne d'affouage 2024-2025

➔ vote à l'unanimité (19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention ; 0 ne prend pas part au vote)

Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication.

Avis affiché ce jour dans le lieu indiqué ci-dessus.

Fait à Jasseron, le 6 novembre 2024
Sébastien GOBERT,
Maire



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned to the right of the official stamp.